

Le 3 mai 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame de Lourdes, le troisième jour de mai deux mille onze à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 Travaux de voirie
 - 8.0 Formation directrice générale
 - 9.0 Avis de motion – Zone Rc 1
 - 10.0 Achat de fleurs
 - 11.0 SPAA
 - 12.0 Reddition de compte
 - 13.0 Travaux de voirie TECQ
 - 14.0 Demande de soumission
 - 15.0 Partenariat Place aux jeunes
 - 16.0 Comptes à payer
 - 17.0 Varia
 - 17.1 – Sécurité publique
 - 17.2 - Ouverture officielle du CPE
 - 17.3 - Embauche à temps plein de l'inspecteur municipal
 - 17.4 - Internet Haute vitesse
 - 18.0 Questions de l'assemblée
 - 19.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R11-05-057
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R11-05-058
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R11-05-059
Procès-verbal
du 4 avril 2011

A cause d'un problème informatique, les conseillers n'ont pas reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011. Monsieur le maire leur demande de prendre quelques minutes pour en prendre connaissance.

Une fois fait, il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 3 mai 2011

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R11-05-060
Autoriser divers
travaux de
voirie

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent que divers travaux de voirie seront nécessaires au cours des prochains mois;

Il est donc proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal d'effectuer ou de faire effectuer divers travaux de voirie.

ADOPTÉE

R11-05-061
Formation
directrice générale

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de la directrice générale à une formation d'Infotech au montant de soixante-cinq dollars (65. \$), taxes en sus ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives

ADOPTÉE

Avis de motion – Zone Rc 1 :

Monsieur Yves Payette donne un avis de motion concernant la modification de la zone Rc-1

R11-05-062
Achat et arrosage
des fleurs

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Réjean Dubuc, inspecteur municipal, d'acheter des jardinières à être installées le long de la rue Principale, 1 jardinière à l'entrée de la salle municipale et les fleurs nécessaires pour la boîte conçue à ce effet, prévue à l'avant de la salle municipale;

QUE le coût pour l'achat de ces fleurs n'excède pas un montant de mille dollars (1000. \$), taxes en sus;

QUE l'arrosage de ces fleurs et jardinières soient effectué par M. Serge Soucy pour un montant forfaitaire de six cent cinquante dollars (650. \$).

ADOPTÉE

R11-05-063
Entente de
service - SPAA

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame de Lourdes adhère au forfait 2, offert par la SPAA, tel que décrit dans l'entente, au coût de mille deux cent soixante-huit dollars et soixante-quinze sous (\$ 1268.75);

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents reliés à cette dite entente.

ADOPTÉE

R11-05-064
Reddition de
comptes
Année 2010

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de quatre-vingt quinze mille six cent soixante et onze dollars (95,671 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

Le 3 mai 2011

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame de Lourdes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Attendu que :

la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se prévaudra du programme de subventions TECQ;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE des appels d'offre soient faits pour l'exécution de ces travaux;

QUE ces appels d'offres soient faites par un système électronique d'appel d'offres tel que l'exige l'article 935 du Code Municipal;

QUE la municipalité ne s'engage à ne prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE

Considérant que l'exode des jeunes est une réalité de notre municipalité;

Considérant qu'il est impératif de renforcer le partenariat entre Place aux jeunes de l'Érable et les municipalités;

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le partenariat proposé par Impact Emploi CJE de l'Érable dans le cadre du programme « Place aux jeunes de l'Érable » ayant pour objet :

Participer au rallye des municipalités en formulant 2 questions à \$ 75. chacune;

Le 3 mai 2011

Organiser une activité d'une heure dans la municipalité lors du rallye de Place aux jeunes de l'Érable;

Remettre \$ 100. À Place aux jeunes de l'Érable pour chaque migration réussie dans la municipalité au cours de la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

ADOPTÉE

R11-05-068
Comptes à
payer

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars et vingt et un sous (104,588.21 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Sécurité publique

R11-05-069
Formation élu -
Sécurité publique

Attendu que la municipalité doit s'assurer que soit en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de Madame Sophie Samson pour une formation qui aura lieu le 3 juin 2011 à Drummondville, au coût de deux cent vingt dollars (\$ 220.), taxes incluses ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives;

Que ce montant soit ajouté aux comptes à payer de la séance ordinaire du 6 juin 2011.

ADOPTÉE

Ouverture officielle du CPE

R11-05-070
Ouverture
Officielle - CPE

Monsieur le maire fait l'annonce de l'ouverture officielle du CPE en compagnie des journalistes et des différents partenaires, aura lieu le jeudi 12 mai 2011;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de deux cent dollars (\$ 200.) pour le goûter qui sera servi lors de l'ouverture officielle;

De plus, une journée « portes ouvertes » pour la population, aura lieu le samedi 4 juin 2011.

ADOPTÉE

Embauche à temps plein de l'inspecteur municipal :

R11-05-071
Embauche à
temps plein -
inspecteur
municipal

Considérant que divers travaux de voirie sont à faire pour l'année 2011;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE l'inspecteur municipal recommence son travail à temps plein, soit trente-cinq (35) heures par semaine pour l'année 2011;

ADOPTÉE

Le 3 mai 2011

Internet haute vitesse

M. Donald Laliberté aimerait avoir plus d'informations auprès de Sogetel. Il fera certaines vérifications.

Questions de l'assemblée :

Aucune question

R11-05-072
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 8h50.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales